



Litige voiture avec un professionnel

Par **swiffer49**, le **19/11/2009** à **02:41**

Bonjour,
Je prend contact avec vous car j'ai un litige avec un professionnel.
En effet, mi aout, j'ai acheté une Seat Ibiza d'occasion dans un garage, la voiture a été préparée selon lui, et j'avais une garantie de 3 mois en cas de problème. Le garage se situe à Saint Gilles croix de vie en Vendée je réside à Angers dans le Maine et Loire.
J'ai eu 2 problèmes successifs qui ne m'ont pas laissé d'autres choix que de l'emmener au garage le plus proche (dont une fois rappatrié par la dépanneuse). Je récapitule les soucis rencontrés :
- Une courroie d'alternateur à changer car apparemment ce n'était même pas le bon modèle qui était monté sur ma courroie alors que le professionnel qui me l'a vendu m'a dit avoir changé tout le système de distribution mais avoir jugé que la courroie d'alternateur était bonne pour ne pas la changer (un professionnel qui change un système de distribution change toujours une courroie d'accessoire).
- Un silencieux du pot d'échappement qui commençait à se sectionner, le professionnel qui me l'a vendu me dit que c'est dû à l'usure donc qu'il ne le prendra pas en charge.
- Une poulie de vilebrequin qui était tordue (décalage de 1 cm par rapport à l'axe).
- Une pompe à eau, qui venait d'être changée par le professionnel qui me l'a vendu qui lâche subitement.
La facture s'élève à plus de 700 € et le professionnel qui me l'a vendu ne me propose que de prendre en charge ~ 50€ des réparations totales sous prétexte qu'il n'a pas été prévenu des réparations avant.
Ajouté à cela, récemment, pendant que je roulais, l'attache du capot a subitement lâché, et j'ai donc reçu le capot dans le pare brise en roulant.
Résultat : Capot + pare brise à changer = 1000 € de réparation.
Le professionnel ne veut rien savoir et me dit que de toute façon, si je veux le poursuivre, la charge de la preuve des pannes me revient et qu'il me sera difficile d'avoir gain de cause, voire impossible, et donc d'accepter ses misérables 50 €.
J'ai contacté la DGCCRF de Vendée, qui après enquête, lui a conseillé de s'arranger à l'amiable avec moi. Nous avons eu une discussion au téléphone avec le garage, il reste sur ses positions. Le capot, c'est mon problème et pour le reste des factures, il m'a dit qu'il ne fallait pas que je rêve, qu'il ne prendrait pas en charge l'intégralité des factures.

Par **chaber**, le **19/11/2009** à **06:20**

Bonjour,rnrnsi vous avez une protection juridique dans votre contrat automobile, vous devriez vous en rapprocher pour savoir s'il y a possibilité d'intervention, ce que je pense

Par **jeetendra**, le **19/11/2009** à **07:21**

[fluo]Conseil départemental d'Accès au Droit du Maine et Loire[/fluo]rnPalais de Justicern3, rue Waldeck Rousseaurn49 043 AngersrnTel: 02.41.20.52.59rnFax: 02.41.87.45.62rnMail : cdad-main-et-loire@justice.frnrn[fluo]Maison de Justice et du Droit[/fluo]rn3, Bd Picassorn49 000 AngersrnTel: 02.41.45.34.00 rnrnBonjour, comme le souligne mon confrère chaber, il faut aller au contentieux (en justice, juge de proximité), prenez contact si vous n'avez pas d'assurance de protection juridique avec le cdad d'Angers, la Maison de justice et du droit pour avoir un rdv avec un avocat, tenez bon, cordialement.

Par **swiffer49**, le **19/11/2009** à **13:20**

Oui mais un avocat cela coute combien ?rnJe peux avoir une consultation gratuite avec une association de consommateur.rnMais pour régler le litige à l'amiable c'est sûr que cela ne pourra pas se faire tellement le vendeur est de mauvaise fois, et n'hésite pas à mentir.